

PROCES VERBAL de DEPOT des ACTES de SOCIETES

Greffé du Tribunal de commerce de Bar Le Duc
1 Rue François de Guise - 55000 - Bar Le Duc
Téléphone : 0329790939

Numéro du DEPOT : 2003.0306
Date du DEPOT : 29 Avril 2003

Ce dépôt concerne la société :

ST MIHIEL S.A
2 RUE DE LA MARSOUPE
55300 - SAINT MIHIEL

Forme juridique : Société Anonyme
R.C.S. : Bar Le Duc B 487220188
N° de gestion : 1972 B 018

Nous Greffier du Tribunal de Commerce de Bar Le Duc avons déposé à la date ci-dessus, au rang de nos minutes :

Acte(s) déposé(s) :

P.V. d'assemblée du 16 Décembre 2000

Objet du dépôt :

Commissaires aux comptes.

à Bar Le Duc le 13 Mai 2003
Le Greffier



Coût insertion Bodacc		Soit en Euro(s)
Emoluments :	39,16	5,97
I.N.P.I. :	38,70	5,90
Frais de poste :	0,00	0,00
Total H.T. :	39,16	5,97
T.V.A. :	7,68	1,17
Total T.T.C. :	85,54	13,04
Facture acquittée		

Déposant :
MR YVES LOSSER
16 BIS RUE DE SOUVILLE
55100 - VERDUN
Référence :

St.-Mihiel S.A.

Société de portefeuille au capital de 6.840.000 francs
Siège social : 2, rue de la Marsoupe à Saint-Mihiel (Meuse)
R.C.S. Bar-le-Duc B 487 220 188

**EXTRAIT DU
PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE ANNUELLE DES ACTIONNAIRES
DU SAMEDI 16 DECEMBRE 2000**

L'an deux mil, et le samedi seize Décembre, à dix Heures, les actionnaires de la Société ST.-MIHIEL S.A., au capital de six millions huit cent quarante mille francs, se sont réunis au siège social, à SAINT-MIHIEL (Meuse), rue de la Marsoupe N°2, selon convocation du conseil d'administration effectuée par lettres simples aux actionnaires et lettres recommandées avec demande d'avis de réception aux commissaires aux comptes en date du 28 Novembre précédent.

.....

Il a été, entre autres Résolutions, adopté :

7ème RESOLUTION :

L'assemblée générale des actionnaires constate que, suite au décès de l'un des commissaire aux comptes titulaires, M. Christian NOWACZYK, lui a succédé pour la fin de son mandat son suppléant, M. Christian SOUDIER.

Est désignée en qualité de commissaire suppléant, en remplacement de M. SOUDIER : Mme. Armelle de BLAY, expert comptable diplômée, exerçant professionnellement à STRASBOURG et NANCY, inscrite sur la liste de la Cour d'appel de COLMAR.

Adoptée à l'unanimité,

8ème RESOLUTION :

Les pouvoirs les plus étendus sont conférés au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait certifiés conformes des présentes aux fins d'accomplir les formalités de publicité requises par les textes en vigueur ou se prévaloir des présentes à toutes fins.

Adoptée à l'unanimité,

EXTRAIT CERTIFIE CONFORME A L'ORIGINAL

